

Un alinéa litigieux retiré. Pas le reste

Demi-victoire de l'opposition après quatre jours d'émeutes.

Q quatre jours d'émeutes, à Kinshasa mais aussi à Goma, Bukavu, Bunia, Mbandaka et Uvira, ont forcé les autorités congolaises à modifier leur projet de nouvelle loi électorale, à deux ans de la fin du dernier mandat du président Kabila.

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont finalement voté, dimanche en fin d'après-midi, un texte harmonisé *"dont avait été évacué l'alinéa qui conditionnait la tenue des élections"* de 2016 *"au recensement"* de la population, a déclaré à La Libre Belgique le sénateur de la majorité présidentielle Evariste Mabi Mulumba. Ce recensement étant susceptible de durer 3 à 4 ans, il aurait postposé les scrutins d'autant, perspective qui avait jeté dans la rue des milliers de protestataires aux cris de *"Kabila dégage !"*.

Seuls les diplômés seront candidats

Cette *"victoire"* de l'opposition, selon le mot d'un de ses chefs, Vital Kamerhe, pourrait cependant ne l'être qu'à demi. Il semblerait en effet que le texte voté lie toujours la définition des circonscriptions électorales aux résultats d'un recensement – ce qui retarderait les législatives de plusieurs années.

En outre, le texte comporte toujours une explosion des frais d'inscription, non remboursables, pour présenter sa candidature à un scrutin, ce qui ne rend cette démarche accessible qu'aux seuls gens aisés pour les niveaux les plus bas, et aux grandes fortunes pour la Présidence. Pour présenter sa candidature à ce poste, il faudra en effet déboursier l'équivalent de 86 000 euros.

Pour présenter sa candidature à la Présidence, il faudra en

Non modifiés également, les articles qui exigent des candidats aux postes électifs des diplômes peu répandus dans la population ou, à défaut, *"une attestation de services rendus délivrée par l'autorité compétente"* qui risque, notait la société civile, de déboucher sur l'arbitraire au profit de *"proches du pouvoir"*.

Un autre assaut ?

Certains analystes se demandent aussi si le pouvoir ne mijote pas un autre assaut contre la décision des constituants de favoriser l'alternance au pouvoir en interdisant de se présenter à plus de deux mandats présidentiels. Le *"coup"* du recensement obligatoire vient en effet après un premier échec : le projet de modifier la Constitution afin d'autoriser un troisième mandat, projet qui avait échoué en raison du tollé suscité par une aussi manifeste illégalité, la Constitution précisant que ce point n'était pas réformable.

Pour nourrir l'inquiétude de ceux qui pensent que M. Kabila n'a pas renoncé à demeurer au pouvoir au-delà de la fin de son dernier mandat, en décembre 2016, vient la nouvelle de ce qu'une démarche des ambassadeurs occidentaux, samedi matin, pour plaider en faveur du retrait de la loi électorale controversée, avait été, selon l'AFP citant un diplomate anonyme, contrée par une grande *"détermination"* du président Kabila à faire passer le projet de loi tel quel – avant qu'il soit, finalement partiellement modifié.

Dimanche soir, plusieurs dirigeants de l'opposition s'étaient réunis à Kinshasa pour voir s'ils annuleraient une manifestation prévue pour ce lundi. Human Rights Watch a condamné la répression des manifestants, ces derniers jours, et a dénombré 36 morts.

Marie-France Cros

effet déboursier l'équivalent de 86 000 euros.